



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 14-oct.-2022

Date de révision 14-oct.-2022

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Dye Stain Merlot

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK052

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Teintures, d'intérieur

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

General Finishes
2462 Coporate Circle
East Troy, WI 53120
Phone 1-800-783-6050

Distributeur

Wood Essence
2343 1st Ave North, unit B
Saskatoon, SK S7K 2A2
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products
180 Ave Du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R6A8
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools
1090 Morrison Drive
Ottawa, ON K2H1C2
Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24
Chemtrec 1-800-424-9300
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Ether monobutylique de diéthylène glycol	112-34-5	1 - 5	-	-
Éther monométhylrique de propylèneglycol	107-98-2	0.5 - 1.5	-	-
Lactate déthyle	97-64-3	0.5 - 1.5	-	-
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa.N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz	73507-64-9	0.5 - 1.5	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.
Inhalation	Déplacer à l'air frais.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. Sensation de brûlure.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Craint le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-	
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	(vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 360 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 540 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 540 mg/m ³	
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa.N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz 73507-64-9	-	TWA: 0.5 mg/m ³ Cr (vacated) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr	IDLH: 25 mg/m ³ Cr(III) TWA: 0.5 mg/m ³ Cr	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	-	-	TWA: 10 ppm	-
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 369 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 553 mg/m ³	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 369 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 553 mg/m ³
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa.N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz 73507-64-9	TWA: 0.5 mg/m ³	-	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Ne pas congeler.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur. (sur la base des composants). Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (cutané) 97,718.80 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ether monobutylique de diéthylène glycol	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	-
Éther monométhyle de propylèneglycol	= 5000 mg/kg (Rat)	= 13 g/kg (Rabbit)	> 7559 ppm (Rat) 6 h
Lactate déthyle	= 8200 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut causer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa.N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz 73507-64-9	-	Group 3	-	-

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique. Les déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	EC50: >100mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =1300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	LC50:1170 mg/l (16 h, Bacteria - Pseudomonas putida)	EC50: >100mg/L (48h, Daphnia magna)
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	-	LC50: =20.8g/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =23300mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	1
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	1
Lactate déthyle 97-64-3	0.7

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Ether monobutylique de diéthylène glycol - 112-34-5	1.0
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa. N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz - 73507-64-9	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa.N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz 73507-64-9	-	X	-	-

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	X	-	X
Chromate(3-), bis[3-[[4,5-dihydro-3-méthyl-5-(oxo-.kappa.O)-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl]azo-.kappa.N1]-4-(hydroxy-.kappa.O)-5-nitrobenz 73507-64-9	X	-	X
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	X	X	X
Lactate déthyle 97-64-3	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers particuliers	-
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	0	Dangers physiques	0	Protection individuelle	X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécuritéLégende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 14-oct.-2022

Date de révision 14-oct.-2022

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique